

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. DANIELE BRUNET / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Achat de prestations dans le cadre d'une manifestation jeunesse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé l'achat de prestation pour lequel sera lancée une procédure de marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence avec la société Mouss Diffusion suivant l'article 30 I 3° du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour un montant total de 30 000 € TTC dans le cadre de la manifestation SOSH Freestyle Cup édition 2017.

La dépense d'un montant de 30 000 € TTC maximum sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**